

Déclaration sur la prise en compte des principales incidences négatives

1. Résumé

La Compagnie d'assurance Neuflize Vie et l'ensemble du groupe ABN AMRO sont attachés de longue date à intégrer la finance durable comme un des piliers de leur stratégie d'investissement.

Nous prenons en compte le risque de durabilité dans nos processus d'investissement (conformément au règlement européen (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers), nous nous engageons également à définir des politiques nous permettant d'évaluer les incidences négatives réelles ou potentielles de nos décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité.

Notre démarche s'appuie à la fois sur des politiques définies par le groupe ABN AMRO et par des règles propres à Neuflize Vie.

Ainsi, pour la gestion des fonds euros et des fonds propres, nous nous dotons d' :

- Une stratégie d'investissement qui intègre obligatoirement certaines caractéristiques ESG (exclusion de certains secteurs et valeurs financières incompatibles avec notre politique d'investissement)
- Une politique d'engagement qui vise un dialogue dans la durée sur les thématiques ESG auprès des sociétés émettrices des titres sur lesquels nous investissons, souhaitons investir ou recommandons d'investir,

Pour notre activité de sélection d'Unité de Compte, **ces dispositifs ne s'appliquent pas excepté pour le cas de l'armement controversé.**

Conformément au cadre de la politique de risque en matière de durabilité et aux normes internationales, les principaux impacts négatifs suivants sont pris en compte :

- ▶ les violations du Pacte mondial des Nations unies ;
- ▶ les activités controversées ;
- ▶ les émissions de dioxyde de carbone et eau comme indicateur du changement climatique.

2. Description des politiques permettant d'identifier et de hiérarchiser les principaux impacts négatifs sur la durabilité

2.1 Cadre de gestion des risques en matière de durabilité

La Compagnie d'Assurance Neuflize Vie propose un large référentiel d'unités de compte . Le Résumé de notre politique d'intégration des risques de durabilité en matière d'investissement définit le processus continu de sélection, d'évaluation, et de surveillance des risques en matière de durabilité.

Que nous traitions des fonds euros ou des fonds propres, Neuflize Vie interdit de manière systématique tout investissements dans les armes non conventionnelles. Ce dispositif est aujourd'hui aussi déployé sur l'activité de référencement d'unités de compte.

Déclaration sur la prise en compte des principales incidences négatives

2.2 Violations du Pacte mondial des Nations unies

Nous faisons appel à Candriam Asset Management pour l'évaluation du risque normatif dans le cadre de la gestion de nos actifs coté pour le fonds euro et les fonds propres de la compagnie. Ce risque normatif s'articule principalement autour des principes du Pacte mondial des Nations Unies.

Les principes du Pacte mondial des Nations unies sont liés aux droits de l'homme, aux normes du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption et peuvent donc être liés aux facteurs de durabilité. Les dix principes du Pacte mondial des Nations unies sont les suivants :

Droits de l'Homme

Principe 1 : les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme.

Principe 2 : veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'homme.

Travail

Principe 3 : les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective.

Principe 4 : contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire.

Principe 5 : contribuer à l'abolition effective du travail des enfants.

Principe 6 : contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession.

Environnement

Principe 7 : les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement.

Principe 8 : prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.

Principe 9 : favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

Anti-corruption

Principe 10 : les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

Les principes ci-dessus proviennent de la [Déclaration universelle des droits de l'homme](#), de la [Déclaration de l'Organisation internationale du travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail](#), de la [Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement](#) et de la [Convention des Nations unies contre la corruption](#).

Un investissement dans une entreprise qui viole le Pacte mondial des Nations unies a un effet négatif sur les facteurs de durabilité. Neuflize Vie a donc choisi de n'investir dans aucune entreprise ne respectant pas les principes du Pacte mondial des Nations unies.

Déclaration sur la prise en compte des principales incidences négatives

2.3 Activités Controversées

La compagnie Neuflize Vie a défini une série d'activités dans lesquelles elle refuse d'investir pour le cadre de la gestion de ses fonds euros et de ses fonds propres. Ces activités qu'elle interdit ont des impacts tant sociaux qu'environnementaux, et ne correspondent pas aux valeurs et ambitions que la compagnie défend en matière de développement durable.

L'ensemble de ces exclusions sont définies dans le résumé de notre politique de risque de durabilité [disponible ici](#) :

2.4 Émissions carbone et empreinte eau

La concentration des gaz à effet de serre dans l'atmosphère est directement liée à la température moyenne mondiale. L'augmentation de la concentration des gaz à effet de serre depuis la révolution industrielle est à l'origine du réchauffement climatique qui affecte aujourd'hui toutes les régions du monde. Dans certaines régions, les conditions météorologiques extrêmes et les précipitations sont de plus en plus fréquentes, tandis que d'autres connaissent des vagues de chaleur et des sécheresses extrêmes, sans parler des importants feux de forêt et tout l'impact sur la biodiversité. Ces événements devraient s'intensifier au cours des prochaines décennies. Neuflize Vie utilise les données qui lui sont fournies par Candriam Asset Management provenant de l'outil TRUCOST afin de surveiller et de suivre les émissions carbone de ses portefeuilles ainsi que son empreinte eau.

[Ces données sont présentés dans les rapport LTECV \(Article 173\) de la compagnie.](#)

2.5 Fournisseurs de données

Comme indiqué ci-avant, les fournisseurs de données auxquels nous faisons appel pour évaluer les principaux impacts négatifs sur la durabilité sont soit :

- Des données internes à Candriam pour ce qui est des analyses ESG ;
- Des données TRUCOST pour les empreintes Carbone et eau.

3. Politiques d'engagement

Dans le cadre de la gestion des fonds euro et fonds propres, Neuflize vie suit la politique d'engagement de Candriam Asset Management qui réalise les exercices de votes dans le cadre de la gestion du fonds dédié actions encadré par une convention de gestion. L'objectif de cet engagement est d'être aligné avec les Objectifs de Développement Durable de l'ONU.

Par ailleurs, le groupe ABN AMRO dispose d'une politique d'engagement qui est disponible sur son site en langue anglaise.

4. Références aux normes internationales

Le cadre de la politique de risques en matière de durabilité est soutenu par les différents codes de conduite commerciale responsable et les normes ou initiatives en matière de développement durable reconnues au niveau international que la compagnie Neuflize Vie, intégrée au groupe ABN AMRO, a approuvées. Il s'agit notamment de l'Initiative financière du Programme des Nations unies pour l'environnement, des dix principes du Pacte mondial des Nations unies, des Principes pour des investissements responsables, des Principes de l'Équateur, des Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales, des Principes directeurs des Nations unies sur les droits de l'homme et les entreprises.

Déclaration sur la prise en compte des principales incidences négatives

L'objectif de Neuflize Vie est de mesurer l'alignement de ses portefeuilles d'investissements sur un scénario à 2 degrés et de soutenir la transition vers une économie zéro émission nette en 2050. TRUCOST a développé une méthode de calcul pour estimer si une entreprise se trouve dans un scénario 2 degrés. La méthode est basée sur les émissions futures attendues, compte tenu de la stratégie de durabilité de l'entreprise et du secteur dans lequel elle opère. Ces données peuvent être agrégées dans les portefeuilles.

ABN AMRO est un membre actif du [Partnership for Carbon Accounting Financials](#) qui définit des normes de mesure et de reporting harmonisés et transparents du CO2, afin de permettre aux institutions financières d'aligner leur portefeuille sur l'Accord de Paris sur le climat. ABN AMRO participe à l'initiative « [science-based targets](#) » visant à tracer des orientations pour le secteur financier. Ces objectifs scientifiques fournissent aux entreprises une voie clairement définie pour réduire les émissions conformément aux objectifs de l'Accord de Paris. ABN AMRO met en œuvre les recommandations de la [Task Force for Climate-related Financial Disclosures](#) sur la publication des risques financiers liés au climat.